

1256

M^{rs} Alexis Barrault, ingénieur
et Emile Barrault à Paris.

Messieurs!

L'article intitulé "le Canal de Suez et la
Question du Trage", dont vous avez bien
voulu m'adresser le résumé par la
lettre du 30 Décembre passé dernier
~~explique avec la plus exacte précision~~
justement l'idée du Trage indirect, qui
~~traversant le Nil au dessus du~~
~~appuyant sur le barrage du Nil~~
~~traverse le Nil et neant fait en creusant~~
un canal ^{à travers} ~~du Nil même~~ de la
rivière, soit au moyen d'un pont Canal
détruirait le système hydraulique du Delta
sans toucher le Nil, admet le percé
ment de l'isthme depuis Suez jusqu'
^{au} ~~de~~ lac Menzaleh tout près du golfe de
Peluse, et ne devie du ^{trage} ~~trage~~ proposé
par la Société d'Etudes du Canal de Suez, et
devenant par les Ingénieurs du Bureau
d'Egypte, que ^{seulement} tout près du littoral ^{judite} du golfe
dans la supposition de grandes difficultés, et
qui le fond de 8 mètres, voulu pour le tirant
d'eau ne se remonte qu'à une distance
de 8 kilomètres de la côte.

+ et l'établissement d'un autre
canal de navigation et d'irrigation
du Nil au lac Timsah.

+ ^{pour} ~~dans~~ la construction d'un port de mer,

Pour éviter ^{de telles} difficultés dans la construc-
tion d'un port à Peluse, vous proposez d'éta-
blir un canal tout ^{le long} ~~parallèle~~ de la côte ^{et parallèle à}
Méditerranée, qui ^{des golfes de Peluse} ~~traverse~~ dans le port
neuf d'Alexandrie, et qui par un second
canal, que vous appelez "Pigale", serait abrité
des recomblements ^{fractiles} inévitables par le mouvement
naturel des ~~aux~~ canaux du Nil.

L'exécution de ce Canal "Pigale"
vous me permettez d'observer sur les rapports
de ~~ces~~ deux canaux parallèles à la côte de
la Méditerranée, que les expériences de ~~depuis~~

3.

an par an
années faites sur le canal Mahamoudie, qui
formerait la suite de Votre Canal - Rigole
de la branche de Damiette jusqu'à Alexandrie
~~et~~ ont prouvé à l'entrance, que chaque Canal
établi à travers du mouvement naturel des
eaux du Nil vers la Mer, vient ~~être~~ comblé
par les dépositions ^{inégales} du limon empêché par l'exis-
tence des canaux transversales. ~~Atteindre la~~
~~Mer~~ dans sa marche, et que les barrages
proposés pour élever les eaux de la rivière
à la hauteur de 8 Mètres empêcheraient
ou difficulteraient au moins ~~l'atténuer~~ la Navigation du Nil à la mer et
viceversa dans les branches de Rosette, et de
Damiette, tandis que le départ de Votre Canal
de Navigation maritime du port neuf d'Alexan-
drie ne serait pas admissible, parce que ce
port, ~~qui n'est que pour l'arsenal de guerre~~ ^{reconstruit uniquement pour l'usage de la marine}
d'Alexandrie, n'offre aucune sûreté aux navires,
et qui, ~~faute de sûreté~~ ^{en} conséquence l'existent
et cherchent de s'abriter dans le port vieux,
dont l'entrée, comme vous n'ignorez pas, est
aussi ~~dangereuse~~ difficile, et même dange-
reuse.

ou difficulteraient au moins

^{aussi}
Je me permets de vous observer, que le gain
de 50000 hectares ^{des terrains marécageux} à la culture, au quel
l'on ne peut pas y penser sans adopter, comme
vous proposez, un système général d'indri-
gement du Nil n'offrirait pas, faute de bras
pour les remuer, et le cultiver, ^{les avantages}
~~que vous~~ et à cause ^{d'insalubrité} des exhalations inévitables
dans ~~ces~~ parages la partie inférieure du
Delta, n'offrirait pas les avantages, dont
vous faites mention, tandis que pour un dé-
veloppement de prospérité agricole de l'Égypte
proportionné à sa population, et dans une
zone salubre suffiront les ^{grandes plaines} ~~50000 hectares~~
de la Cadée, aux bords du lac amer, ~~et dans~~
~~les environs~~ jusqu'à la mer Rouge près
de Suez.

Mais, abstraction faite ^{de ces} et d'autres
difficultés rattachées à la construction d'un canal mari-
time sur les bords de la mer de Peluse
jusqu'à Alexandrie, les dernières études

et dans le golfe de Peluse
pratiquées dans l'isthme de Suez, et l'inspection
des lieux par la Commission internationale
~~européenne~~ ont entièrement éclairci les
conditions du golfe de Peluse, où l'on a trouvé
par les derniers sondages à 18 Kilomètres
plus à l'ouest de Peluse ^{et} à 2300 mètres
du rivage ~~pas et non pas~~ à 8000 mètres
comme vous supposâtes, 8 mètres
d'eau dans une situation où le terrain
pour l'ancrage est bon, et l'appa-
reillage facile, et abritée à l'est par
le Cap Gerrek, et à l'ouest par la
pointe de Damiette dans un parage où
~~soient~~ navires qui ne peuvent pas entrer
~~dans des moments pendant les orages~~ dans
le Nil à la branche de Damiette pendant
les orages, vient s'abriter. La position
exacte de l'embranchement du grand Canal maritime
de Suez dans le golfe de Peluse se trouve dans
la prolongation ~~est~~ de la grande ligne ~~reste~~
par vous proposée pour le percement de
l'isthme entre les lacs Timnah, et Men-
zalch jusqu'à la mer, ligne proposée
^{par} la Commission internationale en substitution
de la ligne exposée dans l'avant projet
des ingénieurs du Viceroy d'Egypte, et que
je ~~tiens~~ ^{tiens} la plus opportune à la solution
de la question de l'établissement de la commu-
cation directe entre les deux mers.

Du reste, le Viceroy d'Egypte n'avait pas
imposé ^{à la dite Commission} des conditions sur les tracés directs,
ou indirects du Canal maritime: la
Commission était ^{entièrement} libre dans son jugement,
et les hommes, par les quels elle était com-
posée ne sont pas de nature à se laisser
imposer des conditions sur leurs jugements
quelconque, et moins encore sur une question
d'une importance si grave de si haute portée.

Agitez, M^{rs}, les expressions de ma
reconnaissance, et de la haute estime, avec
laquelle j'ai l'honneur d'être

6 Février 1866.

Notre

2
D'ailleurs

de
marchands,

4